



## CONCOURS D'ELEGANCE EN AUTOMOBILE

**SAMEDI 29 AVRIL - PLACE PEY-BERLAND - BORDEAUX**

---

### REGLEMENT

---

1. A l'occasion de la commémoration de ses 120 ans, l'Automobile-Club du Sud-Ouest, désireux de renouer avec l'une de ses traditions et d'honorer la Ville de Bordeaux qui lui prête un de ses lieux emblématiques, organise un concours d'élégance en automobiles, en partenariat avec la Ville de Bordeaux
2. Pour sa mise en place, un comité d'organisation du concours d'élégance s'est constitué, composé de membres du comité d'organisation des 120 ans de l'Automobile-Club du Sud-Ouest
3. Ce concours d'élégance a pour objectif de valoriser le patrimoine automobile et l'histoire de l'automobile à Bordeaux, et permettra de présenter des véhicules de prestige
  - a. Cet évènement est ouvert aux véhicules de collection et aux véhicules modernes de prestige, selon les critères définis aux articles 3 et 4 du présent règlement
  - b. Afin de privilégier la qualité de la présentation, le nombre de voitures présentées lors de ce concours d'élégance sera limité à une trentaine
  - c. En accord avec la FFVE (*Fédération Française des Véhicules d'Epoque*), ce concours d'élégance s'inscrit dans le cadre de la journée nationale des véhicules d'époque
4. Déroulement du concours d'élégance
  - a. Le concours d'élégance des 120 ans de l'Automobile-Club du Sud-Ouest aura lieu le **samedi 29 avril 2017**
  - b. Il sera organisé sur la **Place Pey-Berland, à Bordeaux**, devant l'Hôtel de Ville
  - c. Deux catégories de voitures seront présentées : les voitures anciennes dites de collection, et les voitures modernes dites de prestige
  - d. Les voitures retenues pour participer au concours d'élégance devront être stationnées sur leur emplacement défini sur la Place Pey-Berland, au plus tard à 11h30
  - e. Les participants au concours d'élégance seront conviés à un déjeuner dans les salons de l'Automobile-Club du Sud-Ouest le samedi 29 avril à midi, et devront être de retour sur la Place Pey-Berland impérativement avant 14h
  - f. Le concours d'élégance débutera à 15h





- g. Les participants auront à accomplir un circuit de quelques centaines de mètres
- h. Ce parcours sera défini par le comité d'organisation du concours d'élégance, en concertation avec la Ville de Bordeaux
- i. Les voitures se présenteront pour effectuer leur parcours dans l'ordre des numéros qui leur auront été attribués par le comité d'organisation du concours d'élégance
- j. Chaque voiture passera une fois sur un podium de présentation (*cf article 9 du présent règlement*)
- k. A l'issue de leur parcours, les voitures regagneront leur emplacement de stationnement défini
- l. Pendant leur temps de trajet, et particulièrement sur le podium, les passages des voitures seront accompagnés par une présentation confiée à un animateur et à deux consultants, qui sera sonorisée sur la place Pey-Berland
- m. Le concours d'élégance se terminera au plus tard à 18h, à l'issue de l'annonce des résultats et de la remise des prix
- n. Aucun véhicule participant ne pourra quitter le site du concours d'élégance avant la fin de la remise des prix

5. Participation des voitures de collection

- a. Une demande de participation est à remplir par le propriétaire de la voiture
- b. Le formulaire de demande de participation est disponible auprès de l'Automobile-Club du Sud-Ouest, sur la page Facebook des 120 ans de l'Automobile-Club du Sud-Ouest et sur le site internet de l'ACSO Classic
- c. Toute demande de participation sera à retourner au comité d'organisation du concours d'élégance avant le 29 mars 2017, date de clôture des demandes
- d. L'inscription pour les voitures de collection répondant à la législation en vigueur (première immatriculation il y a de plus de 30 ans) est gratuite
- e. Le comité d'organisation du concours d'élégance sélectionnera les voitures de collection retenues, sur la base des demandes de participation reçues
- f. La sélection sera annoncée aux propriétaires des voitures avant le 6 avril 2017
- g. La liste des voitures de collection sélectionnées sera rendue publique par tout moyen de communication disponible (programme, presse écrite, presse audiovisuelle, sites internet,...)
- h. Le choix d'une voiture de collection devra permettre de présenter les facettes de l'histoire de l'automobile et de l'histoire de l'Automobile-Club du Sud-Ouest
- i. Les modèles emblématiques de l'histoire de l'automobile seront privilégiés





6. Participation des voitures modernes

- a. Elles seront présentées par des concessionnaires installés en Gironde, sur la base d'un accord avec le comité d'organisation du concours d'élégance
- b. L'inscription d'une voiture moderne est facturée forfaitairement 1.000 euros TTC, montant aidant à la couverture des charges de la manifestation
- c. Le choix d'une voiture moderne devra permettre de présenter la production automobile actuelle la plus prestigieuse
- d. La liste des voitures modernes sélectionnées sera rendue publique par tout moyen de communication disponible (programme, presse écrite, presse audiovisuelle, sites internet,...)

7. Identification de voitures retenues

- a. Chacune des voitures participant au concours d'élégance sera identifiée par une plaque numérotée fournie par le comité d'organisation
- b. Cette plaque sera à apposer à l'avant de la voiture, de préférence au niveau du pare-brise

8. Habillement des personnes dans les voitures

- a. Le conducteur portera une tenue en adéquation avec sa voiture
- b. L'élégance étant intemporelle, il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque.
- c. Toutefois, les costumes d'époque sont particulièrement recommandés pour la présentation d'une voiture dite « Ancêtre », donc avant 1914
- d. Un mannequin accompagnera la présentation, et sera positionné comme passager dans la voiture
- e. Le mannequin sera coiffé et habillé par des professionnels sélectionnés par le comité d'organisation du concours d'élégance
- f. La coiffure et la tenue du mannequin seront choisies pour être en adéquation avec la voiture présentée
- g. Un même mannequin pourra être présent dans plusieurs voitures durant le déroulement du concours d'élégance, le cas échéant dans des tenues différentes
- h. Seuls le conducteur et le mannequin seront dans la voiture lors de son parcours

9. Présentation sur le podium

- a. Durant son parcours, chaque voiture effectuera un passage sur le podium
- b. La voiture stationnera sur le podium, devant le public, à un emplacement et pendant le temps indiqué par l'animateur
- c. Le conducteur restera dans sa voiture, même en stationnement





- d. Un portier sera présent sur le podium, pour aider lors du stationnement à la sortie du mannequin de la voiture
- e. Le mannequin descendra de manière élégante de la voiture, pour une présentation dynamique à ses côtés
- f. Au moment signalé par l'animateur, le mannequin remontera dans la voiture
- g. Le conducteur reprendra alors sa marche en avant, et descendra du podium pour compléter le parcours préconisé. Il reviendra stationner à son emplacement d'origine
- h. Les sketches à vocation humoristique ou autres mises en scène sont déconseillés car ils nuisent à l'élégance et peuvent rompre l'harmonie de la manifestation

#### 10. Jury

- a. Le jury sera composé par le comité d'organisation du concours d'élégance
- b. Il réunira 7 personnes minimum et 9 personnes maximum
- c. Les membres du jury seront des personnalités locales et des personnalités représentatives du monde de l'automobile
- d. Le jury sera situé à proximité immédiate du podium de présentation des voitures
- e. Les jurés porteront également une tenue de ville

#### 11. Définition générale de la notation des voitures et de l'obtention des Prix

- a. Le jury notera l'ensemble des voitures participant au concours d'élégance, selon les critères définis aux articles 12 et 13 du présent règlement
- b. Sur la base de cette notation, des prix seront remis lors d'une cérémonie à l'issue du concours d'élégance
- c. La voiture de collection ayant obtenu le plus grand nombre de points recevra un trophée correspondant au Prix d'Excellence du concours d'élégance des 120 ans de l'Automobile-Club du Sud-Ouest
- d. Les voitures de collection classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par le système de notation recevront un trophée correspondant au Prix relié à ce classement
- e. La voiture moderne ayant obtenu le plus grand nombre de points recevra un trophée correspondant au Prix du Prestige du concours d'élégance des 120 ans de l'Automobile-Club du Sud-Ouest
- f. Les voitures modernes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par le système de notation recevront un trophée correspondant au Prix relié à ce classement
- g. Des prix spéciaux pourront être accordés par le jury à certaines voitures en dehors du système de notation, en raison de leur originalité ou de leur caractère très exceptionnel
- h. Aucune voiture ne pourra recevoir plusieurs prix





12. Système de notation des voitures de collection

- a. Les voitures de collection seront notées sur 80 points selon les critères suivants :
  - i. 20 points pour la rareté du modèle, son intérêt historique
  - ii. 20 points pour son authenticité
  - iii. 20 points pour la qualité de sa restauration apparente ou son état de présentation
  - iv. 20 points pour l'élégance du couple conducteur/mannequin
  - v. En cas d'ex aequo, 1 point supplémentaire sera attribué à la voiture la plus ancienne

13. Système de notation des voitures modernes

- a. Les voitures modernes seront notées sur 60 points selon les critères suivants :
  - i. 20 points pour la rareté du modèle
  - ii. 20 points pour le design ou l'originalité de la voiture
  - iii. 20 points pour l'élégance du couple conducteur/mannequin

14. Les membres du jury et du comité d'organisation peuvent présenter leurs voitures, mais seront déclarés hors concours et ne pourront être primés

15. Chacun des propriétaires ou représentants des voitures participant au concours d'élégance sera remercié par un trophée souvenir de l'évènement

16. Des photographes officiels seront présents lors du concours d'élégance, au nom du comité d'organisation

- a. L'ensemble des participants au concours d'élégance abandonne provisoirement son droit à l'image au profit de l'organisateur
- b. Des clichés payants pourront être proposés aux participants par ces photographes en sus d'une photographie offerte à chacun d'eux

17. L'amitié et la passion désintéressée devant toujours prévaloir, aucune réclamation ne sera recevable quant au classement, au palmarès ou à la sélection des voitures à l'occasion de ce concours d'élégance constitutif d'un hommage désintéressé de l'Automobile-Club du Sud-Ouest à l'occasion de ses 120 ans

18. Tout comportement inadapté ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion du concours d'élégance de l'Automobile-Club du Sud-Ouest. L'Automobile-Club du Sud-Ouest et la Ville de Bordeaux se réservent le droit de donner les suites nécessaires à tout problème rencontré

19. Le présent règlement est disponible auprès de l'Automobile-Club du Sud-Ouest, sur la page Facebook des 120 ans de l'Automobile-Club du Sud-Ouest et sur le site internet de l'ACSO Classic

